

## **BVGer F-3055/2020 vom 19. Juni 2020**

Bundesverwaltungsgericht, 2020-06-19, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger\\_F-3055\\_2020](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_F-3055_2020)

FR: TAF F-3055/2020 du 19 juin 2020

IT: TAF F-3055/2020 del 19 giugno 2020

### **Regeste**

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

### **Erwägungen**

#### **E. 8**

La Suède demeure dès lors l'Etat responsable de l'examen de la demande d'asile des recourants au sens du règlement Dublin III.

#### **E. 9**

Dans ces conditions, c'est à bon droit que le SEM n'est pas entré en matière sur la demande d'asile, en application de l'art. 31a al. 1 let. b LAsi, et qu'il a prononcé leur transfert de Suisse vers la Suède, en application de l'art. 44 LAsi, aucune exception à la règle générale du renvoi n'étant réalisée (cf. art. 32 OA 1).

#### **E. 10**

Au vu de ce qui précède, le recours doit être rejeté. Dans la mesure où il a été statué sur le fond, les requêtes formulées dans le recours tendant à la dispense du versement d'une avance sur les frais de procédure présumés et à l'octroi de l'effet suspensif sont sans objet.

#### **E. 11**

En vertu de l'art. 111a al. 1 LAsi, le Tribunal peut renoncer à un échange d'écritures.

#### **E. 12**

Vu l'issue de la cause, il y aurait lieu de mettre les frais de procédure à la charge des recourants, conformément aux art. 63 al. 1 PA et 2 et 3 let. b du règlement du 21 février 2008 concernant les frais, dépens et indemnités fixés par le Tribunal administratif fédéral (FITAF, RS 173.320.2). Toutefois, les recourants ont déposé une demande d'assistance judiciaire partielle. Les conclusions du recours n'étant pas apparues d'emblée vouées à l'échec et les recourant étant indigents, la demande d'assistance judiciaire partielle (cf. art. 65 al. 1 PA) doit être admise et il n'est pas perçu de frais de procédure. (dispositif page suivante)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.